

---

DOMAINE :	Informatique	En vigueur le : 25 mai 2017
TITRE :	Utilisation responsable des services de fournisseurs tiers et infonuagiques	Révisée le : 14 mai 2026

---

*Dans le but d'alléger le texte, les formes au masculin du présent document désignent aussi bien les femmes que les hommes à moins que le contexte n'en indique le contraire.*

## PRÉAMBULE

---

Les services infonuagiques et les services offerts par des fournisseurs tiers font désormais partie intégrante des environnements numériques utilisés dans les milieux de l'éducation. Ces services permettent l'hébergement, le traitement et le partage de données ainsi que l'utilisation d'applications accessibles à distance, au moyen de ressources informatiques externalisées, évolutives et interconnectées par Internet.

Le Conseil scolaire reconnaît que le recours à des services infonuagiques et à des solutions fournies par des fournisseurs tiers présente plusieurs avantages, notamment en matière d'accessibilité, de collaboration, de flexibilité et d'optimisation des ressources technologiques. Ces outils favorisent la collaboration entre les usagers et soutiennent l'enseignement, l'apprentissage et les opérations administratives du Conseil scolaire.

Toutefois, l'utilisation de ces services comporte également des enjeux importants, particulièrement en ce qui concerne la protection des renseignements personnels, la sécurité de l'information, la conformité légale, la localisation des données et la dépendance aux fournisseurs externes.

Dans ce contexte, il est essentiel d'encadrer l'utilisation des services infonuagiques et des services de fournisseurs tiers afin d'assurer une utilisation responsable, sécuritaire et conforme aux lois, aux règlements et aux politiques du Conseil scolaire, tout en protégeant les données des élèves, du personnel et de l'organisation.

## ÉNONCÉ DE POLITIQUE

---

La présente politique établit le cadre de gouvernance encadrant l'utilisation des services infonuagiques et des services offerts par des fournisseurs tiers au sein du Conseil scolaire. Elle vise à assurer une utilisation responsable, sécuritaire et conforme de ces services, dans le respect des lois applicables, des politiques du Conseil scolaire et des meilleures pratiques en matière de protection des renseignements personnels et de sécurité de l'information.

Cette politique a pour objectif de protéger les données du Conseil scolaire, des écoles, des élèves et des membres du personnel, tout en permettant l'utilisation de solutions technologiques adaptées aux besoins pédagogiques, administratifs et opérationnels.

Les modalités d'application, les exigences techniques, les responsabilités des usagers ainsi que les mécanismes d'autorisation et de contrôle relatifs aux services infonuagiques et aux services de fournisseurs tiers sont précisés dans la directives administratives.